

PLAN DE SOBRIÉTÉ

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MÉDOC

13 MESURES

APPLIQUÉES DÈS CET HIVER POUR RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Comme évoqué (p.10-11), l'explosion des coûts de l'énergie, l'inflation et d'autres facteurs impactent significativement les budgets des collectivités, au risque d'empêcher ou de contraindre certains investissements.

De plus, dans un contexte post-covid perturbé, marqué par l'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, la transition énergétique de la France est plus que jamais une priorité.

Dans le cadre des Accords de Paris signés en 2016 et conformément aux recommandations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la France s'est engagée à réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone. Un plan de sobriété énergétique a été présenté par le Gouvernement, dans l'objectif de réduire de 10 % la consommation d'énergie d'ici 2024. Il concerne l'ensemble de la société : État, entreprises, collectivités et citoyens.

Partant de ce principe, les élus et agents de la Commune de Castelnau de Médoc ont travaillé activement pour bâtir un plan d'action sobriété afin de proposer des mesures simples et opérationnelles, applicables à court terme. Ces efforts portent principalement sur les consommations d'énergies liées aux bâtiments municipaux et à l'éclairage public et nécessitent de modifier certains usages et habitudes de fonctionnement qui avaient cours jusqu'à aujourd'hui.

Les objectifs de ce plan d'action : réduire nos consommations énergétiques, limiter la hausse des factures énergétiques et limiter les émissions de CO2.

Pour ordre d'idée, en 2021, la commune a évité l'émission de 123 tonnes de CO2 par l'achat d'énergie verte, soit l'équivalent de l'émission de 41 maisons individuelles ou de 84 voitures parcourant 15 000 km/an.

1 Établir une estimation globale des consommations d'énergie des bâtiments et services, pour cibler les priorités de rénovations énergétiques

- ☑ Mise en place du dispositif Ecobat avec le SDEEG (Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde) en 2019, permettant d'évaluer et de piloter les dépenses énergétiques de la collectivité et de planifier des travaux d'économie d'énergies à mener
- ▶ 129 287€ TTC investis dans la rénovation énergétique des bâtiments depuis 2015 dans 8 bâtiments communaux



2 Renforcer les investissements

- ☑ Dans la **rénovation énergétique** des bâtiments
- ☑ Dans le déploiement des **projets photovoltaïques** sur la commune



3 Mobiliser les agents de la collectivité

- ☑ Nomination d'un référent et mise en place d'un **groupe de travail « Transition Écologique et Développement Durable »** (TEDD) depuis 2020, composé d'agents volontaires de chaque service, qui co-crée et propose des solutions visant à réduire les consommations d'énergies de la Collectivité



4 Former les agents à l'écoconduite et aux écocestes et optimiser les déplacements

- ☑ Utilisation de plateformes de **covoiturage** pour les agents
- ☑ Sensibilisation des agents aux **écocestes** notamment en matière numérique (limiter les impressions, l'envoi de mails, mise en place d'une messagerie instantanée, inciter au tri des boîtes mails et des réseaux internes...)



5 Sensibiliser les acteurs locaux et habitants aux écocestes et aux réductions des émissions énergétiques

- ☑ Valorisation de plateformes telles que le **CREAQ**
- ☑ Mise en place de l'**Opération Programmée Amélioration de l'Habitat** (aide pour des travaux de rénovation énergétique)
- ☑ **Sensibilisation** aux associations et occupants des locaux communaux



6 Réguler la température de chauffage des bâtiments communaux

- ☑ Température moyenne maximale à **19°C dans les bâtiments publics occupés** : écoles, mairie, Moulin des Jalles, salles de l'ancien collège, centre technique municipal, Maison de l'Europe... dans les cas où c'est possible techniquement.
- ☑ Température moyenne maximale à **16°C dans les bâtiments publics inoccupés** pendant 24h à 48h et à 10°C pour une inoccupation supérieure, dans les cas où c'est possible techniquement.
- ☑ Programmation des chauffages en mode **"hors gel"** lorsque les bâtiments ne sont pas occupés pendant une période longue, dans les cas où c'est possible techniquement



7 Réduire le chauffage des équipements sportifs

- ☑ Température moyenne maximale à **14°C dans le gymnase**
- ☑ Température moyenne maximale à **19°C dans le dojo, les vestiaires et club-house**



8 Limiter la période de chauffe

- ☑ Chauffe des bâtiments publics du **1^{er} novembre au 1^{er} avril**, modulable sous 15 jours lorsque la température le permet.



9 Optimiser l'occupation des locaux publics

- ☑ Température moyenne maximale à **12°C à la salle des fêtes** (hors gel). Répartition des activités actuelles dans les autres salles communales
- ☑ **Coupage du chauffage** de certaines salles de l'ancien collège



10 Réduire l'intensité et les plages d'éclairage public et l'électricité

- ☑ **Extinction de l'éclairage public** entre 23h30 et 5h30 depuis octobre 2022
- ☑ Poursuite et développement du « plan LED » mis en place en 2019 pour **remplacer toutes les sources lumineuses énergivores** par des LED dans les bâtiments publics (mairie, équipements sportifs...)
- ☑ **Extinction des décorations de Noël** en même temps que l'éclairage public



11 Éteindre l'éclairage des monuments et les enseignes lumineuses

- ☑ **Extinction de la mairie** à 20h
- ☑ **Accompagnement et sensibilisation** aux commerçants et entreprises pour faire respecter la législation relative à l'extinction des vitrines, des enseignes et des publicités lumineuses



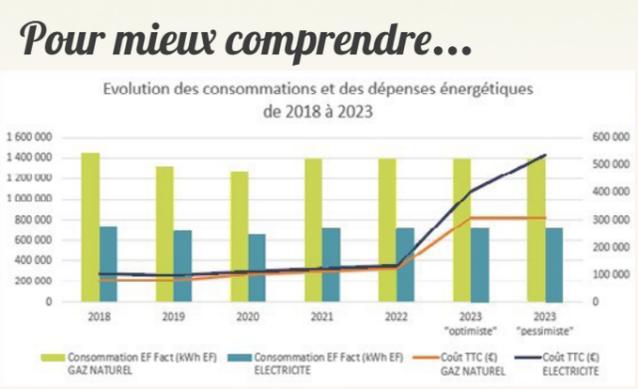
12 Couper l'eau chaude sanitaire

- ☑ Dans les **bâtiments publics**, hors cantines et douches des établissements scolaires et hors vestiaires des équipements sportifs



13 Lutter contre les gaspillages

- ☑ **Mise en place d'un repas froid une fois par semaine aux cantines**, afin de réduire l'utilisation des équipements de cuisine d'avril à octobre
- ☑ **Mise en place d'interrupteurs** sur l'éclairage des couloirs de la mairie à la place de détecteurs
- ☑ Équipement de tous les robinets des bâtiments publics de **mousseurs économiques**
- ☑ **Ajout d'une bouteille dans chaque réserve d'eau de WC**, afin de réduire la consommation d'eau
- ☑ **Coupage du chauffage de la mairie** dans les locaux communs (sanitaires, local photocopieur)
- ☑ **Réduction de la tonte** des espaces verts

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !